

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 10 Absents : 7 Pouvoirs : 2 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N ° CIAS-19/2022	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf avril , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 13/04/2022 Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Paul RANNARD Pouvoir : Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à Mme Chantal FIGUET Mme Isabelle DREVET donne pouvoir à Mme Carole BRETON Absents excusés : Mmes Odile DERONZIER, Sandrine TASSET, Isabelle DREVET ; MM. Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL Mme Sophie COLAS est désignée secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – EHPAD – Approbation du Compte de gestion 2021

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion 2021 en notant toutefois qu'il est constaté une différence de 55 507,66 € entre l'actif de l'EHPAD au compte de gestion et l'inventaire physique l'établissement.

AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour le Président,
Le vice-Président,
M. André Gilles CHATAGNAT**




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification